Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Consaffiché le unicipal de la Commune d'ANTOINGT ID : 063-216300053-20211201-DELIB620211201-DE Séance du 1er décembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9

L'an deux mil vingt et un et le 1er. Décembre à 19 heures, les membres

Date de convocation : du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont

22/11/2021 réunis à la salle du conseil municipal d'ANTOINGT, sous la Présidence

de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

Conseillers présents: GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

Conseillers absents: POJOLAT Romain, GERARD Francine.

Secrétaire de séance : JACOB Claude

Délibération n°6 : PAD - Choix de l'entreprise chargée de l'étude

Modification de la délibération du 5 août 2021 (nomination des membres du groupement retenu).

Par délibération en date du 5 août 2021 le conseil municipal avait retenu le groupement les Andains pour effectuer l'étude du Programme d'Aménagement Durable. Il se trouve que la dénomination de ce groupement est insuffisante.

Le Maire propose au conseil de modifier cette délibération comme suit :

Dans sa séance du 16 décembre 2020, le conseil municipal avait décidé d'engager la commune dans un Programme d'Aménagement Durable. Un cahier des charges a été établi et diffusé à plusieurs bureaux d'études. Cinq ont répondu et quatre ont été retenus pour une audition le 22

A l'issue de ces auditions, le conseil municipal doit choisir quel bureau d'étude retenir. Sur proposition du maire et des membres du conseil présents à ces auditions, le groupement Les Andains qui réunit :

- L'Atelier Sauvage représenté par Chloé MARIEY, mandataire du groupement, architecte
- AARB représenté par Baptiste ROUGERY, architecte
- Un pas de côté représenté par Victor MIRAMAND, paysagiste

est retenu pour effectuer cette étude pour une somme de 22 625 euros hors taxe. Cette étude peut être financée d'une part par le Conseil Départemental à hauteur de 9 000 euros et d'autre part par l'Agglo pays d'Issoire à hauteur de 6 812 euros, le reste à charge pour la commune étant de 6 812 euros (HT).

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil départemental au titre de l'action Aide à la réalisation d'un Plan d'Aménagement Durable (taux de subvention 60% du montant H.T de l'étude, plafonnée à 9 000,00 €).

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Extrait du registre des délibérations du Consaffiche en icipal de la Commune d'ANTOINGT ID : 063-216300053-20211201-DELIB620211201-DE Séance du 1er décembre 2021

De plus, il propose au conseil municipal de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une participation financière par le biais des fonds de concours mis à disposition des communes par le vote du Conseil communautaire du 29/09/2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le choix du bureau d'étude les ANDAINS qui regroupe L'Atelier Sauvage, AARB et Un pas de côté
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental au titre du Plan d'Aménagement Durable,
- Sollicite l'attribution des fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Emmanuel GONTHIER**

